



# Problème de chauffage et de jardin

Par **wBonvoisin**, le 15/10/2014 à 11:19

Bonjour à tous,

Ma compagne et moi même avons emménagé dans notre première location le 1 Octobre dernier.

[s]Premier problème le chauffage :[/s]

-L'agence n'a pas été capable de me fournir un certificat d'entretien de la chaudière (au gaz), étant donné que la maison n'a pas été habitée depuis plus de 2 ans. Je paye, dans mes charges, un contrat d'entretien, j'ai donc appelé l'entreprise pour faire une remise en service de la chaudière. Sauf qu'elle était en panne, les pièces ont été changées au bout de 1 semaine (sans chauffage et sans eau chaude donc) puis le lendemain j'ai trouvé une fuite sur un tuyau de radiateur ( 1l en 5min). j'ai donc dû arrêter complètement mon chauffage. J'aurais donc voulu savoir s'il y avait un recours pour avoir un dédommagement pour ces 2 semaines sans chauffage et la semaine sans eau chaude, étant donné que la maison est humide, que la température descend à 15 degrés et que j'ai dû acheter un chauffage électrique d'appoint.

[s]Deuxième problème:[/s]

- Il y avait dans la cour longtemps avant notre arrivée dans la maison un vieux bâtiment en brique qui a été détruit avant notre arrivée ( il a été désigné comme dangereux), cependant les gravas ont été laissés dans la cour et nous nous retrouvons donc avec un énorme tas de brique. Pouvons-nous exiger l'enlèvement de ces derniers?

[s]Troisième problème:[/s]

- Au bout du jardin il y a un muret de 40cm et juste derrière une pente verticale de 3m. Je me pose donc la question si la pose d'un grillage doit être à mes frais ou non? Étant donné que cela est dangereux que ce soit pour un enfant ou un animal.

En espérant que vous pourriez m'éclairer. Merci d'avance